



Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Interface entre science et politique et partage des connaissances

Examen de l'Interface science-politique et de ses résultats

Examen de l'Interface science-politique et de ses résultats

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties a décidé que l'Interface science-politique fonctionnerait jusqu'à la fin de la treizième session de la Conférence, et qu'elle ferait alors l'objet d'un examen. En outre, dans sa décision 23/COP.12, la Conférence des Parties a décidé que la treizième session du Comité de la science et de la technologie (CST) devrait être consacrée, entre autres, à l'examen des travaux réalisés par l'Interface science-politique pendant l'exercice biennal 2016-2017 et de l'ensemble des résultats obtenus depuis sa création, afin de décider de son fonctionnement futur.

Le présent document contient des renseignements factuels sur les travaux réalisés par l'Interface science-politique durant l'exercice biennal 2016-2017 et l'ensemble de ses résultats, ainsi que les conclusions et recommandations s'y rapportant. Il s'appuie sur une évaluation extérieure effectuée de janvier à mai 2017 à la demande du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les informations, conclusions et recommandations figurant dans ce document ont pour objet d'aider les Parties dans leurs débats sur le fonctionnement futur de l'Interface.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte	1-7	3
II. Résultats escomptés pour l'Interface science-politique.....	8-11	4
III. Travaux conduits par l'Interface science-politique durant l'exercice biennal 2016-2017.....	12-19	6
IV. Ensemble des résultats obtenus par l'Interface depuis sa création	20-30	9
V. Recommandations découlant de l'évaluation extérieure	31-32	11
VI. Conclusions	33	12

I. Contexte

1. Dans sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties a mis en place une interface science-politique composée de 20 membres et trois observateurs. Cette décision était dictée par la nécessité de dispenser de manière plus efficace l'information scientifique sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse à toutes les parties intéressées et de tenir la Conférence informée des évolutions scientifiques les plus récentes. L'Interface a pour objectifs de faciliter l'échange mutuel entre scientifiques et responsables des politiques et de garantir la fourniture des informations, des connaissances et des conseils utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse à toutes les parties intéressées.

2. Dans la poursuite de ces objectifs, l'Interface est notamment chargée¹ de recenser les besoins en matière de connaissances scientifiques, d'obtenir et d'analyser les conclusions scientifiques et les autres informations concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et de traduire ces informations aux fins de la formulation des politiques, en particulier pour la prise de décisions au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention). L'Interface est également chargée de déterminer et promouvoir des moyens de répondre aux besoins en matière de connaissances scientifiques, et d'échanger avec différents mécanismes scientifiques.

3. Dans sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties a décidé que l'Interface fonctionnerait jusqu'à la fin de la treizième session de la Conférence et qu'elle ferait alors l'objet d'un examen. Dans sa décision 23/COP.12, la Conférence a décidé que la treizième session du Comité de la science et de la technologie (CST) devrait être consacrée, entre autres, à l'examen des travaux réalisés par l'Interface science-politique pendant l'exercice biennal 2016-2017 et de l'ensemble des résultats obtenus depuis sa création, afin de décider de son fonctionnement futur. Dans la même décision, le secrétariat a été prié de fournir la documentation appropriée pour la treizième session du CST.

4. Afin qu'à sa treizième session le Comité dispose des renseignements factuels et des analyses nécessaires à l'examen des travaux de l'Interface, le secrétariat a chargé une équipe extérieure d'évaluer l'Interface. Le Bureau du CST a été consulté pour définir le mandat de l'équipe d'évaluation et il a également guidé la sélection des consultants composant l'équipe, à partir de la liste restreinte des candidats jugés les plus compétents. L'équipe retenue était dirigée par M. Richard Escadafal, secondé par M^{me} Lindsay Stringer et M. Richard James Thomas.

5. L'évaluation extérieure a été réalisée pendant la période de janvier à mai 2017. Le processus a impliqué la collecte et l'analyse de données tant quantitatives que qualitatives à partir des documents et rapports de réunion de l'Interface, l'établissement de statistiques sur l'utilisation des produits de l'Interface, ainsi que la conduite de deux enquêtes en ligne et d'entretiens avec différents groupes de parties prenantes. Globalement, près de 200 personnes ont été consultées dans le cadre des enquêtes et des entretiens. Un avant-projet du rapport d'évaluation a été présenté à la réunion de l'Interface en avril 2017. Les observations formulées par les membres de l'Interface ont permis d'affiner le rapport, dont la version finale a été mise au point à la mi-mai 2017. Le rapport peut être consulté sur le site Internet de la Convention².

6. L'évaluation extérieure a été structurée conformément à la décision 23/COP.12 : elle portait sur deux aspects interdépendants, à savoir les travaux conduits par l'Interface pendant l'exercice biennal 2016-2017 et l'ensemble des résultats obtenus par l'interface depuis sa création. Le premier aspect a donné lieu à un bilan du programme de travail de l'Interface pour 2016-2017, qui avait été adopté à la douzième session de la Conférence des Parties³. Il s'agissait principalement d'examiner les réalisations effectives au regard des

¹ Le cahier des charges de l'Interface est disponible à l'adresse suivante : http://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/ToR_SPI_revised-Apr2016.pdf.

² www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPI_Assessment.pdf.

³ Décision 21/COP.12.

activités initialement prévues, en mettant en évidence les facteurs clefs de réussite ou les obstacles rencontrés. Quant au second aspect, concernant l'ensemble des résultats obtenus par l'Interface depuis sa création, il impliquait d'analyser ces résultats en fonction de la mission globale et du mandat de l'Interface, en ne se limitant pas à la fourniture de produits mais en cherchant à déterminer l'efficacité ou l'impact de l'Interface. Pour disposer à cette fin d'une base solide, l'évaluation extérieure s'est employée à définir dans un premier temps une « théorie du changement », qui visait à éclairer les attentes à l'égard de l'Interface et en quoi cette dernière est susceptible d'influer sur le processus de la Convention et au-delà, dans une perspective de long terme.

7. Le présent document est fondé sur les constatations, conclusions et recommandations issues de l'évaluation extérieure.

II. Résultats escomptés pour l'Interface science-politique

8. L'objectif global de l'Interface (faciliter l'échange mutuel entre scientifiques et responsables des politiques et garantir la fourniture des informations, des connaissances et des conseils utiles pour l'élaboration des politiques relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse) est formulé en des termes qui permettent une interprétation très large de ce que l'on peut considérer comme étant un progrès. L'évaluation extérieure s'est donc employée dans un premier temps à définir des paramètres plus précis pour mesurer la portée des réalisations de l'Interface. À cet effet, la théorie du changement susmentionnée permet une interprétation pragmatique des objectifs de l'Interface et de ses résultats escomptés.

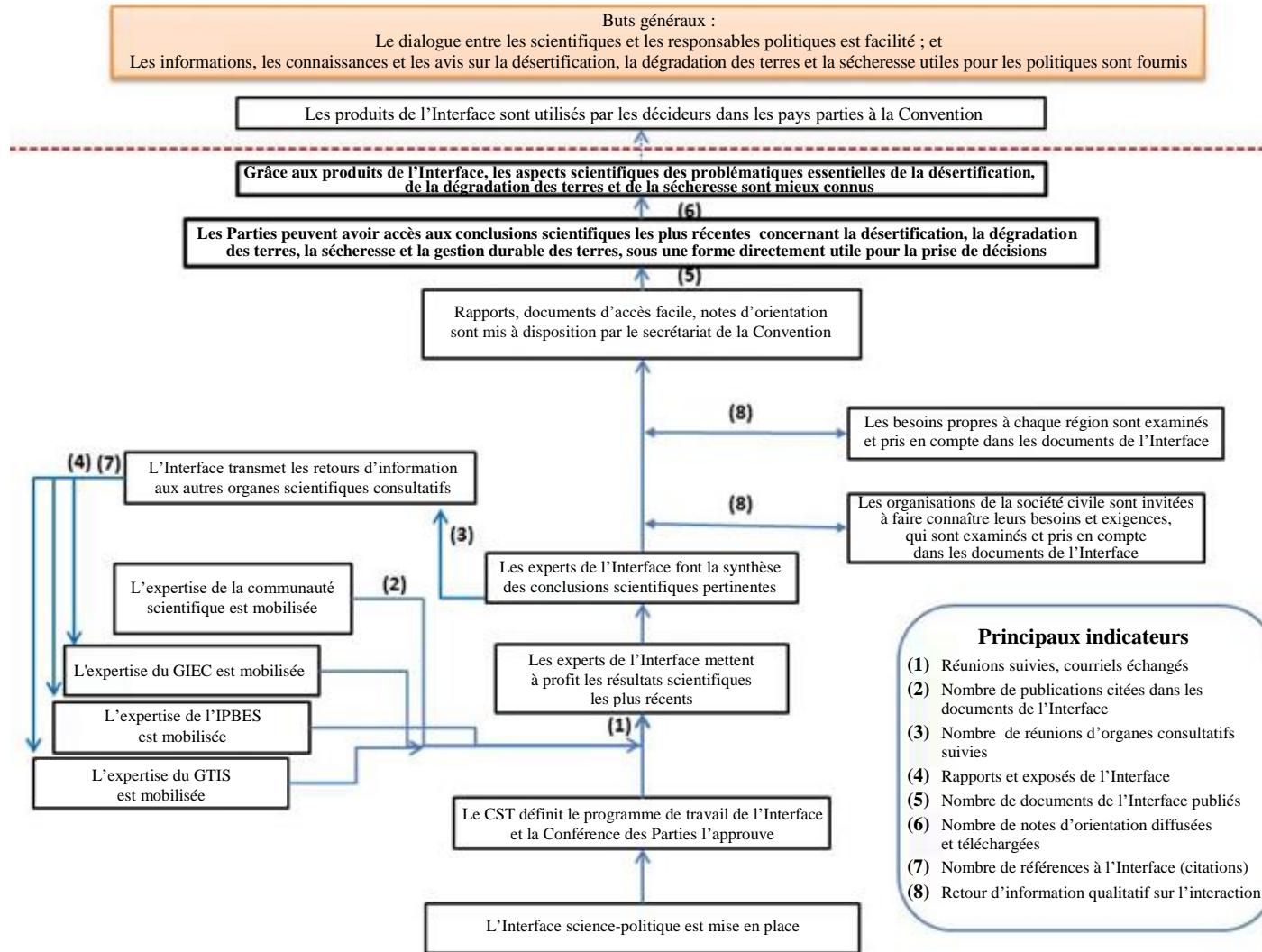
9. La théorie initiale du changement, telle que présentée dans l'évaluation extérieure, est concrétisée dans la figure ci-après. Il en ressort que le but général de l'Interface est atteint lorsque les **produits de l'Interface sont utilisés par les décideurs dans les pays parties à la Convention**. En outre, les étapes clefs pour y parvenir sont : i) une prise de conscience accrue des aspects scientifiques des problématiques essentielles de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, grâce aux produits de l'Interface ; et ii) l'accès des Parties aux conclusions scientifiques les plus récentes concernant ces problématiques et la gestion durable des terres, sous une forme directement utilisables par les décideurs.

10. En s'appuyant sur le mandat confié à l'Interface, la théorie initiale du changement définit quatre résultats principaux qui sont déterminants pour atteindre les étapes susmentionnées, à savoir :

- a) Les résultats scientifiques les plus récents sont mis à profit par l'Interface ;
- b) Les experts de l'Interface font la synthèse des conclusions scientifiques pertinentes (en prêtant attention aux impératifs et besoins propres à chaque région et aux exigences formulées par la société civile) ;
- c) Les autres organes scientifiques consultatifs sont au fait de l'optique de la Convention grâce aux produits de l'Interface ;
- d) L'expertise de la communauté scientifique est mobilisée.

11. Les deux étapes clefs et les quatre résultats constituent le cadre utilisé dans l'évaluation extérieure pour mesurer l'ensemble des résultats de l'Interface. Étant donné que cette dernière fonctionne depuis peu de temps et que nombre de ses travaux ont été publiés très récemment, la question des progrès réalisés en vue d'atteindre le but général (les produits de l'Interface sont utilisés par les décideurs) n'a pas été examinée de façon approfondie.

Figure
Théorie initiale du changement applicable à l'Interface science-politique⁴



⁴ Source : Rapport final sur l'évaluation de l'Interface. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPI_Assessment.pdf.

III. Travaux conduits par l'Interface science-politique durant l'exercice biennal 2016-2017

12. Le programme de travail de l'Interface science-politique pour 2016-2017 repose sur trois objectifs : i) fournir des orientations pour la mise en œuvre pratique de la cible volontaire sur la neutralité en matière de dégradation des terres ; ii) mettre en lumière les synergies potentielles étayées par des données scientifiques que peuvent offrir des pratiques de gestion durable des terres pour aborder les questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ; et iii) encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées⁵. Le programme de travail prévoit également quatre activités de coordination concernant : i) l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; ii) la contribution à l'élaboration du rapport sur l'avenir des terres dans le monde ; iii) le Groupe de travail intergouvernemental sur les sols (GTIS) ; et iv) le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁶.

13. Les travaux portant sur les trois objectifs ont été menés par des membres de l'Interface organisés en équipes autonomes, généralement dirigées par un chef. Les quatre activités de coordination ont également été conduites par des équipes autonomes de l'Interface mais, étant donné leurs implications stratégiques, elles ont été menées en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention.

14. L'organisation du programme de travail et l'examen de sa mise en œuvre ont fait l'objet de deux réunions de l'Interface (octobre 2015 et septembre 2016). Les travaux ont été menés essentiellement par voie de courriels et de téléconférences.

15. Les conclusions de l'évaluation extérieure concernant l'action menée par l'Interface durant l'exercice biennal 2016-2017 sont résumées dans les tableaux 1 et 2.

⁵ Voir tableau 1.

⁶ Voir tableau 2.

Tableau 1
Progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de travail de l'Interface pour 2016-2017⁷

<i>Objectif</i>	<i>Produits escomptés</i>	<i>Processus</i>	<i>Remarques</i>
1. Fournir des orientations scientifiques pour la mise en œuvre pratique de la cible volontaire sur la neutralité en matière de dégradation des terres	Guide de l'utilisateur pour faire de la neutralité en matière de dégradation des terres une réalité au niveau des pays, en partant d'une étude des cadres théoriques et méthodologiques proposés qui seraient susceptibles d'étayer scientifiquement la mise en pratique de la neutralité	Mené par l'équipe de l'Interface, dirigée par deux membres et s'appuyant sur un atelier initial de rédaction organisé avec le concours d'experts extérieurs, et contributions de l'Interface et d'examineurs extérieurs	Document produit : <i>Cadre conceptuel et scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres</i> . Publié aux fins d'examen par les pairs en juin 2016. Version finale publiée en février 2017. À partir du document de 98 pages (anglais seulement), une note d'orientation a été établie en trois langues et mise à disposition sur support papier et en ligne
2. Mettre en lumière les synergies potentielles étayées par des données scientifiques que peuvent offrir des pratiques de gestion durable des terres pour aborder la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements	Rapport technique, commandé à une institution/un collectif. Les activités correspondantes ont été décidées à la douzième session de la Conférence des Parties, qui les a définies de façon extrêmement détaillée, à la différence des activités correspondant aux autres objectifs, définies par l'Interface	Conduit par une petite équipe de membres de l'Interface, quatre d'entre eux assurant la coordination. L'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidatures (affiché en ligne du 15 juillet 2016 au 16 septembre 2016) et la sélection du collectif ont pris plus de temps que prévu. Le rapport est en cours d'examen par des membres de l'Interface et des experts extérieurs	Le rapport technique a été transmis pour examen par des membres de l'Interface et des experts extérieurs (1 ^{er} -17 avril 2017) et sa version finale devrait être mise au point dans les semaines à venir. La note d'orientation correspondante sera établie par l'Interface peu après. Le calendrier de la présente évaluation ne permet pas de s'assurer que ces deux documents seront produits à temps pour être examinés par la Conférence des Parties à sa treizième session
3. Encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées	Examen des pratiques adaptées en vigueur et formulation de directives scientifiques pour mettre à profit ces pratiques	Afin d'éviter les chevauchements d'activités, l'Interface a envisagé de tirer parti d'une initiative du panel international pour la gestion durable des ressources (PNUE), en vue d'établir en collaboration avec celui-ci un rapport sur la restauration des terres. L'approbation et le lancement de ce projet collaboratif nécessitent une interaction avec les mécanismes internes du Panel	Des échanges (positifs) en ligne avec le Panel avaient déjà eu lieu au deuxième semestre de 2015, mais les consultations ciblées impliquant les représentants de l'Interface ont commencé seulement lors de la réunion du groupe de travail du Panel sur la restauration des terres, tenue en mars 2017. La collaboration avec le Panel est donc très récente. Les activités relatives à cet objectif se poursuivront dans le cadre du prochain programme de travail de l'Interface, sous réserve que la Conférence des Parties en décide ainsi à sa treizième session

⁷ Source : Rapport final sur l'évaluation extérieure de l'Interface, avec quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPI_Assessment.pdf.

Tableau 2

Progrès réalisés concernant les activités de coordination⁸

<i>Activité</i>	<i>Progrès</i>
1. Suivre l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et y contribuer	En juin et juillet 2016, l'Interface science-politique a contribué à l'examen du premier avant-projet de l'évaluation. Les membres de l'Interface qui le souhaitent poursuivront la collaboration avec l'IPBES par des contributions portant sur le deuxième avant-projet et le résumé à l'intention des décideurs, qui seront disponibles pour examen en mai et juin 2017
2. Contribuer à l'élaboration du Rapport sur l'avenir des terres dans le monde	Les responsables de l'équipe Interface chargée de cette activité ont participé à la troisième réunion du Comité directeur du projet (tenue les 30 juin et 1 ^{er} juillet à Bonn, Allemagne). La contribution de l'Interface pourrait prendre deux formes : i) des produits élaborés dans le cadre du programme de travail de l'Interface pourraient être intégrés dans la structure du Rapport (première édition ou éditions ultérieures), éventuellement en tant que documents de travail ; ii) des membres de l'Interface examineraient les documents de travail et les projets de chapitres du Rapport durant le processus d'examen extérieur en décembre 2016 et janvier 2017. Toutefois, le Rapport reste essentiellement un outil de sensibilisation et non un produit scientifique
3. Poursuivre la collaboration actuelle avec le GTIS et rechercher d'autres moyens de collaboration	Le carbone organique du sol est un indicateur clef pour la neutralité en matière de dégradation des terres et un volet majeur de la collaboration entre l'Interface et le GTIS. À la cinquième session de travail du GTIS, tenue en mars 2016, trois activités conjointes ont été définies pour 2017 : i) le GTIS a été invité à contribuer au Rapport sur l'avenir des terres dans le monde en rédigeant un chapitre relatif aux sols ; ii) le GTIS collaborerait avec l'Interface pour l'évaluation du carbone organique du sol (notamment l'élaboration d'une nouvelle carte mondiale du carbone organique du sol d'ici à 2017) dans le cadre de l'indicateur 15.3.1 des objectifs de développement durable et des paramètres adoptés pour évaluer la neutralité en matière de dégradation des terres ; et iii) une évaluation mondiale conjointe de l'érosion des sols sera effectuée sous la direction du Groupe de travail 1 « Gestion durable des sols » du GTIS. Le premier résultat concret de la collaboration entre l'Interface et le GTIS a été le colloque sur la matière organique du sol, organisé conjointement à Rome en mars 2017 par l'Interface, le Partenariat mondial sur les sols du GTIS et le GIEC
4. Engager et coordonner le dialogue entre la Convention et le GIEC	Cette activité s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires pour l'élaboration d'un rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Un membre de l'Interface a assisté à la réunion FAO/GIEC tenue à Rome en janvier 2017, ainsi que des personnels du secrétariat de la Convention. Le co-président de l'Interface a été désigné par le Bureau du CST pour participer à la réunion de cadrage consacrée au rapport spécial (Dublin, février 2017) ; il a également participé à la quarante-cinquième session du GIEC (Guadalajara, Mexique, mars 2017) à laquelle, sur la base du rapport de cadrage, le GIEC a décidé en plénière de commencer l'élaboration du rapport spécial. La collaboration entre l'Interface et le GIEC complétera les activités relatives au carbone organique du sol

16. Il ressort de l'évaluation extérieure que l'Interface a pris des mesures portant sur l'ensemble des objectifs de son programme de travail et des activités de coordination, mais certaines initiatives ont bénéficié d'une attention plus soutenue que d'autres. Selon les

⁸ Source : Rapport final sur l'évaluation extérieure de l'Interface, avec quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPI_Assessment.pdf.

indications fournies, certaines activités avaient été tributaires de la mise en place de nouveaux partenariats collaboratifs, processus qui nécessitait beaucoup de temps même avec des partenaires enthousiastes et déterminés. La collaboration avec les autres institutions a été fructueuse dans certains cas mais on a relevé que, bien souvent, ce processus avait connu des retards pour des raisons indépendantes de la volonté des membres de l'Interface.

17. En ce qui concerne l'organisation des travaux, l'évaluation extérieure a montré que les tâches n'étaient pas réparties de façon équitable entre les membres de l'Interface. On a toutefois relevé que cette répartition se faisait sur la base du volontariat et, point le plus important, que les activités nécessaires étaient menées avec efficacité.

18. Selon l'évaluation extérieure, la taille actuelle de l'Interface semble appropriée pour lui permettre de répondre aux attentes la concernant, compte tenu du soutien financier dont elle dispose. On peut certes estimer que sa composition actuelle limite la portée et l'éventail des thèmes que l'Interface peut traiter mais elle offre aussi l'avantage de « l'agilité » sur le plan opérationnel : l'Interface a une flexibilité considérable pour organiser et programmer ses activités, elle utilise ses ressources avec efficacité et le secrétariat peut assurer le service de ses séances et répondre à ses autres besoins fonctionnels. Un effectif plus important nécessiterait assurément des arrangements très différents.

19. L'évaluation extérieure donne à penser que le soutien financier mobilisé progressivement pour les activités de l'Interface a été suffisant, mais certaines personnes interrogées ont indiqué la nécessité d'une visibilité et d'une transparence accrues concernant les ressources disponibles. La majorité des membres de l'Interface ont estimé que le nombre de réunions en face à face était insuffisant. Tous ont exprimé leur satisfaction pour le soutien solide et efficace apporté par le secrétariat durant l'ensemble du processus.

IV. Ensemble des résultats obtenus par l'Interface depuis sa création

20. Selon l'évaluation extérieure, les données statistiques concernant les produits de l'Interface – diffusion de brochures et téléchargements – indiquent que ces produits sont effectivement utilisés, les documents les plus visibles et les plus exploités étant les notes d'orientation *Le rôle central du carbone des sols*⁹ et *Terres en équilibre : Le cadre conceptuel et scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres*¹⁰. Il est à noter que cette dernière brochure, actuellement en cours de réimpression, est en passe de devenir la publication la plus largement diffusée au titre de la Convention, avec un tirage total de 5 000 exemplaires.

21. Selon les personnes ayant pris part aux entretiens pour l'évaluation extérieure, le produit le plus important de l'Interface est *Le cadre conceptuel et scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres*. Le Mécanisme mondial s'est appuyé sur ce cadre pour sa publication *Achieving Land Degradation Neutrality at the Country Level: Building Blocks for LDN Target Setting*¹¹ (octobre 2016), l'un des documents essentiels sur le processus de définition des cibles au niveau national pour la neutralité en matière de dégradation des terres, qui met en jeu plus d'une centaine de Parties. Toutefois, il ressort aussi des entretiens avec ces mêmes personnes que les décideurs et les professionnels impliqués dans la définition des cibles ne semblaient pas toujours avoir pleinement connaissance des documents de l'Interface.

22. Les publications de l'Interface étaient perçues comme des produits de haute qualité, reposant sur des fondements scientifiques solides, comme l'attestaient les documents auxquelles elles renvoyaient et qui étaient dûment cités, permettant ainsi de vérifier

⁹ www2.unccd.int/publications/pivotal-soil-carbon.

¹⁰ www2.unccd.int/publications/land-balance.

¹¹ www2.unccd.int/publications/achieving-land-degradation-neutrality-country-level-building-blocks-ldn-target-setting.

l'origine des informations fournies et utilisées. Ainsi, *Le cadre conceptuel et scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres*¹² (98 pages) comporte 201 notes de bas de page renvoyant à 134 sites Internet, documents ou publications, ainsi que 8 tableaux et 15 figures ; il fait largement appel à la littérature scientifique avalisée par les pairs. Certaines des personnes interrogées ont estimé que la documentation de l'Interface représentait un progrès majeur dans la fourniture d'informations vérifiées, crédibles (chiffrées) publiées au titre de la Convention.

23. Plus de 80 % des personnes ayant répondu à l'enquête en ligne effectuée dans le cadre de l'évaluation extérieure estimaient que les documents produits par l'Interface étaient une source d'information utile et que leur contenu était facile à comprendre. Un pourcentage presque équivalent considérait que les travaux de l'Interface les avaient aidés à être mieux au fait des thèmes traités et/ou des aspects scientifiques s'y rapportant. Les personnes ayant pris part aux entretiens ont indiqué elles aussi que l'Interface était bien connue et ses produits appréciés.

24. Toutefois, nombre des personnes ayant pris part aux entretiens ont estimé que, en dehors des interlocuteurs au fait des processus de la Convention et des activités du secrétariat, l'impact global des produits de l'Interface restait limité et qu'il faudrait atteindre un public plus large d'utilisateurs finals.

25. Notant que le programme de travail de l'Interface était approuvé par la Conférence des Parties, les évaluateurs ont constaté avec surprise que près d'un tiers des répondants à l'enquête publique (principalement les centres de liaison nationaux) ne considéraient pas que les questions les plus importantes d'ordre scientifique relatives à la Convention étaient prise en compte dans les travaux de l'Interface.

26. Une grande majorité des organisations de la société civile qui ont répondu à l'enquête en ligne les concernant ont confirmé qu'elles connaissaient l'Interface et ses travaux visant à faire la synthèse des résultats scientifiques. Toutefois, à peine plus de la moitié d'entre elles estiment que les questions qu'elles soulèvent sont prises en compte dans les travaux de l'Interface, tandis que 60 % considèrent que les notes d'orientation et les rapports de l'Interface répondent à leurs besoins en fournissant une base scientifique pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres.

27. S'agissant des contributions aux autres processus scientifiques et de la mobilisation de la communauté scientifique, il ressort de l'évaluation extérieure que l'Interface a obtenu à ce jour des succès variables dans l'établissement de liens avec les autres organes soucieux d'articuler science et politique. Le degré de succès a été jugé faible dans le cas de l'IPBES, correct dans celui du GTIS et bon dans celui du GIEC. Selon les informations fournies, la collaboration avec le Panel international pour la gestion durable des ressources naturelles (PNUE) était toute récente.

28. Comme l'indique l'évaluation extérieure, l'Interface n'a pas vocation à concurrencer les structures plus importantes et disposant de davantage de moyens qui s'intéressent à la même problématique qu'elle ; il s'agit bien plutôt de travailler en collaboration avec elles sur les sujets relatifs à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Par rapport aux autres organes, le rôle de l'Interface, dans sa configuration actuelle, consiste essentiellement à fournir à la Convention les produits que ces derniers n'élaborent pas, en s'appuyant pour ce faire sur les priorités et les orientations définies par la Conférence des Parties.

29. Selon les personnes ayant pris part aux entretiens, l'implication de la communauté scientifique au sens large a été modeste, s'opérant à la faveur du processus d'examen extérieur des rapports techniques de l'Interface et par le biais du groupe d'experts extérieurs mis sur pied pour commencer à traduire dans la pratique l'objectif 1 de l'Interface. Les liens avec cette communauté se nouent grâce à des partenariats réactifs et ponctuels, en fonction du sujet traité, comme c'est actuellement le cas avec l'organisation de sessions

¹² www2.unccd.int/publications/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality.

spéciales dans le cadre des conférences ou la publication de numéros spéciaux pour certaines revues.

30. S'agissant des réactions des scientifiques hors des « cercles » de la Convention, la majorité des répondants considéraient que l'Interface offre un outil utile à la Convention pour traiter les questions concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que la neutralité en matière de dégradation des terres. Cependant, l'évaluation extérieure donne à penser que l'Interface est encore assez mal connue de la communauté scientifique et que ses produits pourraient avoir un impact plus grand.

V. Recommandations découlant de l'évaluation extérieure

31. Les conclusions qui se dégagent de l'évaluation extérieure sont les suivantes :

L'Interface a bien progressé dans l'exécution de son programme de travail pour 2016-2017. Elle travaille sur l'ensemble des objectifs et des activités de coordination qui lui ont été assignés et bon nombre des produits prévus ont d'ores et déjà été fournis. L'Interface a organisé ses travaux de façon efficace, en répartissant les tâches entre ses différents membres, et le secrétariat a assuré les services nécessaires à son fonctionnement.

Comme l'indiquent les réactions des parties prenantes, il est clair que l'Interface produit des connaissances utiles, qui reposent sur des bases scientifiques solides. Elle réussit également à influencer sur d'autres processus scientifiques et à associer plus efficacement la communauté scientifique aux travaux menés dans le cadre de la Convention, bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir dans ces domaines.

D'une manière générale, les conclusions de l'évaluation indiquent que l'Interface a connu un début prometteur et les évaluateurs recommandent que ses activités se poursuivent au terme de cette « période d'essai ».

32. L'évaluation extérieure débouche sur huit recommandations qui concernent la composition, le fonctionnement et les ressources de l'Interface et visent à améliorer ses opérations et son efficacité. On trouvera ci-dessous un aperçu de ces recommandations, le contenu intégral des propositions formulées figurant dans le rapport sur l'évaluation¹³, qui peut être consulté sur le site de la Convention :

a) **Les membres de l'Interface devraient contribuer par leurs propres travaux à une meilleure reconnaissance de l'Interface.** Les différents membres de l'Interface pourraient, par exemple, cosigner des publications dans des revues d'une haute tenue référencées dans les index de citations, ou contribuer à une série d'articles sur des thèmes concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qu'une revue spécialisée serait disposée à publier dans un hors série annuel ; tout en signant en leur nom propre, ils se réclameraient également de l'Interface. On pourrait aussi envisager une série de rapports techniques de la Convention qui seraient directement attribués à l'Interface ;

b) **L'interaction entre l'Interface et l'IPBES et entre l'Interface et le GIEC devrait être officialisée ;**

c) **Le Bureau du CST devrait, avec le concours du secrétariat, affiner le cadre de référence concernant la composition de l'Interface, notamment en définissant de manière plus détaillée les critères d'octroi de la qualité de membre, en spécifiant ce qui est attendu des membres et en révisant la procédure de renouvellement des membres.** Concernant ce dernier point, l'évaluation extérieure propose un système de roulement selon lequel la moitié seulement des membres de l'Interface titulaires d'un mandat de quatre ans sont renouvelés à une date donnée, à compter de la treizième session de la Conférence des Parties ;

¹³ www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-05/FinalReportof%20the_SPL_Assessment.pdf.

- d) **L'Interface devrait utiliser les observateurs de façon plus efficace.** L'évaluation extérieure recommande d'augmenter le nombre de sièges attribués aux observateurs ;
- e) **Chaque programme de travail de l'Interface devrait définir un ou deux thèmes prioritaires au maximum et prévoir un calendrier de mise en œuvre réaliste ;**
- f) **L'Interface devrait continuer de collaborer avec des partenaires à l'appui de ses travaux de fond ;**
- g) **L'Interface devrait se réunir au moins deux fois par an ;**
- h) **Le secrétariat devrait continuer de veiller à ce que l'Interface dispose de ressources suffisantes pour mener ses travaux.**

VI. Conclusions

33. À la lumière des conclusions et recommandations découlant de l'évaluation extérieure de l'Interface et compte tenu des pratiques et modalités de travail du CST et de l'Interface, le CST souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties :

- a) **De prendre note avec satisfaction des bons résultats obtenus par l'Interface dans l'exécution de son programme de travail pour 2016-2017 et des progrès importants qu'elle a réalisés en vue d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés ;**
- b) **De décider de maintenir l'Interface et de proroger son mandat actuel, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12 et en tenant compte de toute orientation nouvelle qui pourrait découler de la treizième session de la Conférence des Parties, jusqu'à la fin de la seizième session de la Conférence (2023), moment auquel l'Interface devrait faire l'objet d'un nouvel examen ;**
- c) **De décider également que le renouvellement des membres de l'Interface se fera par roulement de façon à garantir la continuité des travaux de cette entité, et de prier le Bureau du CST de définir, avec le concours du secrétariat, le processus de renouvellement par étape des membres de l'Interface et de réviser en conséquence le mandat de celle-ci ;**
- d) **De décider en outre que pour l'exercice biennal 2018-2019, le mandat de huit membres actuels de l'Interface, au maximum, soit prorogé de deux ans à titre exceptionnel, de façon à tirer parti du système de renouvellement des membres par roulement ;**
- e) **De décider d'ajouter deux sièges supplémentaires d'observateur à la composition de l'Interface ;**
- f) **De demander à l'Interface de soumettre, par l'intermédiaire du secrétariat, aux fins d'examen par le CST à chaque session ordinaire, une proposition de programme de travail centré sur un ou deux grands thèmes prioritaires pertinents à l'échelle mondiale ;**
- g) **De demander également à l'Interface, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat, de continuer de contribuer aux travaux des autres groupes et organes internationaux traitant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, en particulier l'IPBES, le GIEC et le GTIS, et de coopérer avec eux, et de demander au secrétariat de préciser les avantages que pourrait offrir l'établissement de relations plus officielles entre l'Interface et l'IPBES, le GIEC et le GTIS, les coûts éventuels ainsi que les conditions et les procédures applicables ;**
- h) **D'encourager l'Interface à continuer de favoriser les partenariats avec les organes et institutions scientifiques, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées, et à inviter**

les représentants de ces entités à participer à ses réunions en tant qu'observateurs extérieurs lorsque cela s'y prête, en vue de renforcer les échanges de fond et la collaboration, d'exploiter les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités ;

i) D'inviter les membres actuels et futurs de l'Interface à faire mieux connaître celle-ci et à populariser son action à la faveur de leurs propres travaux ;

j) De charger le secrétariat de continuer à mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement efficace de l'Interface ;

k) D'inviter les Parties des pays développés, les autres Parties qui sont en mesure de le faire et les institutions financières à soutenir les activités de l'Interface.
